

**SALAISE-SUR-SANNE** | Le préfet de l'Isère a suivi hier soir les instructions de Ségolène Royal

# Les déchets australiens refusés

Cette fois-ci, l'État a définitivement tranché. Dans le dossier des déchets australiens, le préfet de l'Isère, Richard Samuel, a affirmé hier soir son refus quant à l'importation d'hexachlorobenzène (HCB) « pour élimination par incinération, sur le site exploité par la société Tredi à Salaise-sur-Sanne ».

Le préfet a donc suivi de pied de la lettre les instructions données jeudi soir dernier par Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie et du Développement durable, également opposée à la venue de cet HCB, un polluant organique particulièrement dangereux, cancérigène, et interdit dans l'Union européenne depuis 1981. A priori, le ministère de l'Industrie, qui pouvait avoir son mot à dire sur le dossier, n'est pas intervenu contre cette décision.

Depuis plusieurs semaines, les associations de défense de l'environnement montaient au créneau contre ce projet d'importation et avaient recueilli une pétition avec plus de 25 000 signatures sur un territoire déjà fortement

impacté par les pollutions. Une manifestation s'était même déroulée contre la venue de ces déchets, vendredi dernier, lors du passage du Tour de France, à Auberives-sur-Varèze.

## La France suit le Danemark et l'Allemagne

Rappelons qu'initialement, la société australienne Orica avait demandé à Tredi de traiter son stock historique de HCB, entreposé à Sydney depuis 1963. Sous réserve de l'accord de l'État, un premier chargement de 132 tonnes était attendu dès cet automne sur un total de 9 000 tonnes à incinérer dans les cinq ans, auxquels il fallait ajouter 6 000 tonnes de déchets annexes. Or, outre la question posée par les associations concernant la destination du mâchefer après incinération, le transport même par bateau posait problème, le HCB étant particulièrement néfaste pour les fonds marins. Pour asseoir sa décision, le préfet de l'Isère a d'ailleurs mis aussi l'accent sur les risques de pollution marine en cas



Le site de traitement de Tredi attendait, en cas d'accord de l'État, un premier chargement initial de HCB en provenance d'Australie dès cet automne, avec à la clef un marché de plusieurs millions d'euros. Photo Le DL

d'avarie pendant le transport, rappelant que « des préoccupations similaires ont conduit au refus d'autres états européens pour ces mêmes déchets » [en l'occurrence le Danemark et l'Allemagne,

NDLR].

Quoi qu'il en soit, les associations environnementales peuvent se féliciter de ne pas avoir lâché le morceau et ont gagné des points auprès d'une population qui les ont majoritairement

soutenues.

Enfin, dès hier soir, les élus de la commune de Salaise-sur-Sanne, extrêmement vigilants sur le dossier eux aussi, saluaient cette décision.

Georges AUBRY

**SALAISE-SUR-SANNE** LE PRÉFET DE L'ISÈRE A TRANCHÉ HIER SOIR

# Les déchets refusés



Les associations de défense de l'environnement peuvent crier victoire. Hier soir, le préfet de l'Isère a informé le groupe Orica de son refus, quant à l'importation depuis l'Australie d'hexachlorobenzène, un déchet organique polluant, qui aurait dû être traité par l'unité Trédi de Salaise-sur-Sanne. Le préfet a suivi à la lettre les instructions données jeudi dernier par Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie et du Développement durable. Photo L. D.